

Initiatives ministérielles

Le député notamment m'a souvent signalé le retard que subissait un réfugié au Canada à être réuni avec sa famille. Il doit attendre un an ou deux. Avant son arrivée au Canada, il ne pouvait faire une demande en ce sens. Nous sommes en train de changer cela.

• (1630)

Grâce à de nombreuses dispositions de cette mesure, le programme d'immigration au Canada sera plus humain, plus compatissant. Plus vite le comité législatif fera son travail, meilleur sera le Canada.

Quant à la première question du député concernant le résultat des consultations officieuses qui doivent avoir lieu à Niagara-on-the-Lake à la fin du mois, je ne peux que lui répondre qu'il s'agit de l'initiative de gouvernements nationaux qui éprouvent ce genre de problèmes.

Je répète que ces consultations n'ont aucun caractère officiel. Elles rassembleront des fonctionnaires de tous les niveaux des gouvernements en question, afin d'échanger des connaissances et de voir si le déplacement en masse de personnes à la recherche d'un asile dans le monde pourrait bénéficier de leurs efforts concertés. C'est pourquoi le haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés sera présent à titre d'observateur: pour contribuer dans toute la mesure du possible à ces entretiens officieux.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, nous célébrons cette année le 125^e anniversaire de la Confédération. Durant ces 125 années, jamais un gouvernement n'a autant manqué d'égards envers le Parlement que le gouvernement conservateur actuel.

Nous en avons encore aujourd'hui un autre exemple avec le projet de loi C-86 sur l'immigration qui est extrêmement long et complexe et qui renferme 113 pages et 128 articles; il a été déposé à la Chambre et nous en avons pris connaissance pour la première fois mardi dernier et voilà qu'on nous en saisit aujourd'hui aux fins du débat soit trois jours plus tard seulement.

Dans l'opposition, nous n'avons en main ce projet de loi extrêmement long et complexe que depuis trois jours. Le ministre et les fonctionnaires qui ont rédigé ce projet de loi l'ont depuis des mois, et bien entendu, ils le connaissent très bien. Or, voilà maintenant qu'on nous demande aujourd'hui de débattre du principe de ce projet de loi et de discuter des nombreuses questions complexes qu'il aborde, sans avoir eu la chance, à cause de sa complexité, de l'analyser comme il se doit.

J'ai passé tout l'après-midi hier et même la soirée, de 15 heures à 20 heures environ, à appeler des experts dans le domaine de l'immigration un peu partout au Canada pour obtenir leur point de vue sur ce projet de loi. Ils n'avaient pas eu la chance eux-mêmes de l'examiner.

Monsieur le Président, le ministre s'est voulu très rassurant aujourd'hui; nous pouvions être d'accord avec la plupart des choses qu'il a dites. Une bonne partie des documents qu'on nous a remis semblent bien beaux, mais j'ai appris à ne pas faire confiance aux documents présentés par le gouvernement.

Il y a d'excellentes parties dans ce projet de loi et il y en a d'autres, manifestement, qui le sont beaucoup moins, mais ce qui est vrai surtout, c'est que de nombreuses dispositions peuvent être interprétées de diverses façons et qu'on doit les examiner et les analyser en fonction de la loi actuelle, des règlements pertinents et de la pratique courante. Les nouvelles dispositions pourraient faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre.

Nous ne devons pas accepter la parole du ministre ni la publicité de son ministère. Les éditorialistes sont partagés là-dessus. Certains vantent le projet de loi du ministre et d'autres s'y opposent. Quoi qu'il en soit, j'ignore comment ils peuvent tirer des conclusions à moins qu'ils puissent compter au sein de leurs journaux sur des gens plus compétents que les avocats spécialistes en question d'immigration.

Je suis même sidéré que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés donne son approbation à ce projet de loi. Je me demande s'il a simplement lu les communiqués de presse du ministre ou s'il a également examiné le projet de loi en détail.

J'ai dit que le gouvernement nous saisissait d'un projet de loi extrêmement complexe trois jours seulement après l'avoir présenté et qu'il nous demandait d'avoir un point de vue informé sur cette mesure. Pire encore, après avoir lancé le débat il y a quelques minutes à peine, sans avoir entendu ce que l'opposition avait à dire, le ministre a proposé une motion de clôture pour lundi soir. Il n'attend même pas que le débat commence, qu'un député de l'opposition ait la chance de dire un mot là-dessus, avant de proposer la clôture.

Il est clair que le gouvernement est probablement celui qui, depuis le début de la Confédération, il y a 125 ans, a le plus mal traité le Parlement, je le pense vraiment. Depuis l'époque de la Confédération, aucun gouvernement n'a appliqué autant de fois la clôture que le gouvernement actuel depuis huit ans qu'il est au pouvoir. De